



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU MORBIHAN



PROJET EOLIEN FLOTTANT

**de Groix et Belle-île &
son raccordement**

Réunion ICS du 18 décembre 2018

Introduction par le M. le Préfet de département
et M. le Préfet maritime de l'Atlantique

Informations sur l'instruction administrative (DDTM Morbihan)

Instruction administrative – phase examen

Dépôt le 30 novembre et 1^{er} déc 2017 de 5 dossiers de demandes par les 2 maîtres d'ouvrage RTE et FEFGBI:

- 2 Autorisations environnementales (AE)
- 2 Concessions d'utilisation du domaine public maritime (CUDPM)
- 1 Déclaration d'utilité publique (DUP)

| Objet de l'enquête publique | FEFGBI | RTE |
|--|--------|-----|
| Demande d'autorisation environnementale | ✓ | ✓ |
| Demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports | ✓ | ✓ |
| Demande de déclaration d'utilité publique | | ✓ |

Bilan de la phase examen - CMS

Consultation des services, collectivités au titre des 5 demandes

Bilan : 54 avis

- 23 favorables ;
- 14 favorables avec recommandations/réserves ;
- 21 réputés favorables (tacites) ;
- 0 défavorable.

| | Total | Etat | Collectivités | Comités |
|--------------------------|-------|------|---------------|---------|
| avis favorables | 22 | 8 | 12 | 2 |
| Avis favorables avec obs | 11 | 9 | | 2 |
| Avis réputés favorables | 21 | 3 | 10 | 8 |
| Total | 54 | 20 | 22 | 12 |

Bilan de l'enquête publique et conclusions de la commission d'enquête

par la DDTM Morbihan

(synthèse du rapport d'enquête publique)

Enquête publique – Déroulement

Enquête publique unique pour les 5 demandes du 17 août au 28 septembre 2018

La commission d'enquête note

- une concertation préalable à l'enquête ;
- 50 visites sur les 12 permanences des commissaires enquêteurs dans les 5 communes « lieux d'enquête » ;
- un bon déroulement sur les lieux d'enquête dans un climat « serein et empreint de respect mutuel » ;
- la bonne participation du public.

Enquête publique – Observations

367 observations dont 333 recevables

Provenance par moyen d'expression

| Origine de l'observation | Nbre Obs. | % |
|--------------------------|------------|---------------|
| Email | 24 | 7,2% |
| Mairies | 28 | 8,4% |
| Mairie de Erdeven | 6 | 1,8% |
| Mairie de Groix | 3 | 0,9% |
| Mairie de Quiberon | 7 | 2,1% |
| Mairie du Palais | 12 | 3,6% |
| Web | 276 | 82,9% |
| Courrier | 5 | 1,5% |
| Total | 333 | 100,0% |

- Importance du registre dématérialisé souligné par la CE : 83 % des observations

Enquête publique – Observations

Provenance par origine des intervenants

184 contributeurs ont indiqué leur origine.

| Origine des intervenants | Nombre d'observations | % |
|-----------------------------|-----------------------|-------------|
| Périmètre d'enquête | 82 | 45% |
| Autres communes du Morbihan | 22 | 12% |
| Autres communes de Bretagne | 16 | 9% |
| Autres communes de France | 63 | 34% |
| Autres Pays | 1 | 1% |
| Total | 184 | 100% |

- 45 % des observations sont situés dans le périmètre de l'enquête

Enquête publique – Observations

Synthèse statistique

- 58 % d'avis favorables

| Typologie des avis par intervenants | Total Avis | |
|-------------------------------------|-------------|---------------|
| | Nbre d'Avis | % |
| Favorable | 192 | 57,7% |
| Favorable Mais | 11 | 3,3% |
| Défavorable | 91 | 27,3% |
| Sans Avis | 39 | 11,7% |
| Total | 333 | 100,0% |

Enquête publique – Observations

Synthèse statistique

Thèmes -sous thèmes ayant suscité le plus d'observations : politique énergétique, paysage, environnement, économie, technique et coût et financement

| Avis | Politique énergétique | Paysage | Environnement | Economie | Technique | Coût et Financement |
|----------------|-----------------------|------------|---------------|-----------|-----------|---------------------|
| Favorable | 150 | 33 | 30 | 16 | 23 | 5 |
| Favorable Mais | 7 | 3 | 5 | 5 | 4 | 3 |
| Défavorable | 39 | 69 | 34 | 24 | 9 | 25 |
| Sans Avis | 13 | 13 | 7 | 6 | 11 | 10 |
| Total | 209 | 118 | 76 | 51 | 47 | 43 |

La commission d'enquête (CE) note

Politique énergétique

- des observations hors champ de l'enquête publique (maîtrise de l'énergie, énergie nucléaire, fiscalité environnementale) ;
- les vents au large sont plus forts (données LIDAR) ;
- accepter les éléments relatifs au rendement (fonctionnement 95 % du temps pour la plage de vent entre 11 et 90 km/h) ;
- l'étude d'un raccordement de Belle-île a été menée (et non retenue).

Coûts

- les clauses sont prévues dans les projets de CUDPM ;
- la répartition de la taxe est défini par décret.

Extension future

- dimensionnement pour 24 MW
- développement futur du flottant encadré par la PPE

Paysage

La CE considère que :

- l'impact visuel du parc éolien sera réel mais limité par le nombre d'éoliennes et la distance des côtes.
- la perception variera selon les lieux, la météorologie et les observateurs et sera plus significative depuis Groix et la pointe des Poulains de Belle-Ile.



Figure n°E18000117/35

Source : dossier d'enquête - Photomontage page 3

Raccordement à terre

La CE note :

- tracé essentiellement sous voirie privilégié, pour éviter les zones humides et espèces protégées, haies (ME5),
- soin particulier pour réduire les impacts de la phase chantier sur l'environnement et la population (MR14 pour limiter la perturbation de la circulation),
 - effet sur les milieux, limité dans l'espace et le temps
- aucune incidence N2000.

Techniques et incidences environnementales pour le raccordement en mer et l'atterrage

La CE note :

- La liaison sous-marine est essentiellement ensouillée
 - sécurité / pêche
 - évitement du banc de Maerl

La CE recommande :

- d'éviter la période estivale pour les travaux à terre et sur l'estran,
- de prendre en compte l'érosion et les mouvements de la plage dans le suivi de l'ensouillage, en intégrant bien l'atterrage dans la fiche de suivi SU03.

Techniques et incidences environnementales pour la ferme

La CE note :

- La zone d'implantation n'a pas de valeur environnementale particulière (fonds sablo-vaseux) mais est entourée de zones Natura 2000 ;
- la solution la plus pénalisante a été retenue dans les études ;
- la mise en place d'un comité de suivi pour le projet global.

La CE recommande que :

- des mesures correctives soient réalisées en cas de perturbations détectées dans les mesures de suivi ;
- le rapprochement des connaissances, entre les comités de suivi de projet éolien en mer.

Avifaune – Chiroptères - Mammifères

La CE note :

- FEFGBI a utilisé l'outil de modélisation de l'accidentologie le plus performant : impact négligeable à faible, excepté pour les laridés (demande de dérogation espèces protégées) ;
- en l'absence de mesure d'évitement et réduction, FEFGBI propose des mesures de compensation, d'accompagnement et de suivi avifaune ;
- le risque d'enchevêtrement est jugé faible à négligeable.

La CE considère que :

- le suivi devra concourir à l'amélioration des connaissances (SU10 et SU11) ;
- des mesures devront être prises, si le suivi détecte des perturbations des impacts estimés.

Retombées économiques en général

Même si les retombées économiques d'un projet pilote sont difficiles à évaluer, la CE note que :

- une valorisation de l'innovation et du savoir-faire des entreprises locales et régionales et une création potentielle d'emplois en région Bretagne - Pays de la Loire ;
- peu d'impacts sur les activités de navigation commerciale ;
- les zones d'exclusion à la pêche professionnelle, définies en concertation avec les comités des pêches, présentent un impact économique pour la profession. Les comités des pêches bénéficieront de 35% de la taxe sur les éoliennes en mer.

La CE approuve :

- la poursuite de la concertation entre FEFGBI et le CDPMEM56.

Tourisme

La CE note :

- l'impact visuel du parc éolien, même s'il est réel, restera limité ;
- l'attractivité touristique du fait des éoliennes, ne sera pas significative ;
- la navigation de plaisance devrait être peu impactée.

La CE recommande :

- Les travaux à terre pour la pose de la partie terrestre du câble seront à effectuer hors période d'affluence touristique.

Risques maritimes et autres

La CE note :

- des engagements de mesures de sécurisation du trafic maritime et de balisage parfois au-delà de la réglementation ;
- des efforts de FEFGBI / modélisation des choix techniques sous des conditions extrêmes ;
- la mise en œuvre d'un centre de maintenance au port de Lorient et d'un centre d'exploitation déporté (sans doute mutualisé).

La CE recommande :

- d'intégrer les scénarios de risques de collision dans le plan d'intervention maritime (PIM) ;
- de ne pas sacrifier la sécurité au profit de la viabilité économique si impossibilité de mutualisation ;
- à FEFGBI de communiquer sur ses choix techniques.

Communication au public

La CE note :

- différents niveaux de concertation : ICS, concertation CNDP, concertation Fontaine, concertation hors cadre réglementaire ;
- richesse des avis recueillis lors de l'instruction administrative et des mémoires en réponse ;
- site internet FEFGBI existant (eoliennes-groix-belle-ile.com) et un engagement RTE à communiquer.

La CE suggère :

- la production d'un support partagé par RTE et FEFGBI, ouvert à tout public et reprenant les composantes du projet tant techniques, qu'environnementales et économiques ;
- une mise à jour fréquente des informations.

Synthèse des conclusions de la commission

Demandes d'autorisation environnementale

FEFGBI : avis favorable

- Quatre recommandations :
 - ✓ réaliser des mesures correctives en cas de perturbations détectées dans les **mesures de suivis**.
 - ✓ dimensionner le **centre d'exploitation** en ne sacrifiant pas la sécurité au profit de la viabilité économique en cas de mutualisation impossible,
 - ✓ **rapprocher les futurs comités de suivis** des parcs éoliens du banc de Guérande et Yeu-Noirmoutier avec celui de GBI afin d'acquérir les connaissances manquantes sur le milieu marin de l'arc atlantique et enrichir la connaissance lacunaire du milieu maritime,
 - ✓ mettre en place d'une **communication ouverte** au public sur les données acquises sur l'environnement et sur l'évaluation des impacts possibles du Projet.

Synthèse des conclusions de la commission

Demandes d'autorisation environnementale

RTE : avis favorable

- Deux réserves :
 - ✓ modifier la **fiche de suivi Su03** : inclure l'atterrage sur l'estran et la plage avec **ensouillage du câble** à une profondeur minimale de 1,5m sous le plus bas niveau de plage observé jusqu'à la chambre d'atterrage, réaliser les contrôles tout au long de la présence du câble sous l'estran et la plage au moins tous les printemps...
 - ✓ inscrire dans l'arrêté préfectoral que le **démantèlement** du raccordement soit réalisé **sous l'estran, la plage** et la bande côtière des 300 m en mer.
- Deux recommandations
 - ✓ réaliser les travaux de pose du câble **en dehors de la période estivale,**
 - ✓ mettre en place d'une **communication ouverte au public** sur les données acquises sur l'environnement et sur l'évaluation des impacts possibles du Projet.

Synthèse des conclusions de la commission

Demandes de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports

FEFGBI : avis favorable

RTE : avis favorable

- Trois recommandations
 - ✓ mettre en phase la **périodicité des visites** définies dans la convention avec les mesures de suivi (notamment **SU03**) tout au long de la présence du câble,
 - ✓ réaliser les travaux en dehors de la **période estivale**,
 - ✓ inscrire dans la convention de concession, de l'engagement de RTE à de **démanteler le raccordement sous l'estran, la plage** et la bande côtière des 300m en mer, indépendamment de l'étude préalable au démantèlement.

Synthèse des conclusions de la commission

Demande de déclaration d'utilité publique sollicitée par RTE : avis favorable

- Une réserve
 - ✓ inscrire dans l'arrêté préfectoral que le **démantèlement** du raccordement soit réalisé au niveau de l'**estran, la plage** et la bande côtière des 300 m en mer.

Mise à disposition du public du rapport et des conclusions de la commission d'enquête

sur le site internet des services de l'État dans le Morbihan
<http://www.morbihan.gouv.fr/>



La suite de l'instruction : phase décision

- **Février – mars : sollicitation de l'avis de la CDNPS et du CODERST (*au titre des demandes d'autorisation environnementale*)**
 - CODERST pour le raccordement
 - CDNPS pour la ferme pilote
- **Mars-avril : prise des 5 arrêtés d'autorisation**